

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION CENTRE
www.srpv-centre.com

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

Bulletin technique n° 29 du 29/08/2002 - 2 pages

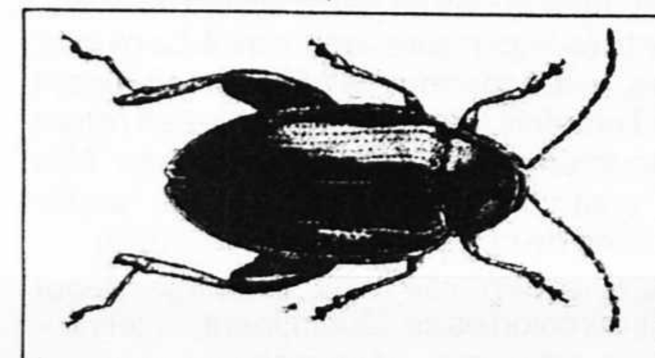
Colza

Cuvettes jaunes *: à mettre en place après semis, en les enterrant légèrement.*

Stades : semis en cours.

Ravageurs

A surveiller dès maintenant :
*importance des populations (piégeage) et activité des **limaces** ;
*infestations (cuvette jaune) et dégâts (morsures sur feuilles) de **grosses altises** (dessin ci-dessous).



Longueur : 3 à 4,5 mm
Couleur : bleu-vert, reflets métalliques
(Source : Balachowsky 1963)

Bilan sanitaire de la campagne colza 2001-2002

Les conditions de semis du colza sont bonnes. Toutefois, en septembre, un temps froid et sec ralentit les levées et la pousse. Octobre est très chaud, et la croissance des plantes très rapide. Dans certaines parcelles, en fonction des variétés et de la fourniture en azote, on observe des élongations parfois importantes (10-20 cm).

En décembre-janvier, des épisodes froids (< -10° C) entraînent parfois des éclatements de tige. La reprise de végétation est assez précoce, fin janvier.

La floraison s'amorce fin mars-début avril, la majorité de la floraison s'effectuant lors d'une période froide et sèche en avril. Toutefois, les pluies reviennent à la fin du mois et se poursuivent en mai.

Juin est sec avec des périodes échaudantes, qui entraînent un dessèchement rapide des colzas les plus précoces.

La récolte commence fin juin et se déroule dans de bonnes conditions. Les rendements sont meilleurs que ceux de l'année précédente, avec toutefois de grands écarts dans certaines zones, notamment en fonction des types de sol (séchant ou pas), de conditions de culture (élongation, mauvais enracinement) et parfois des maladies.

Ravageurs

<u>*A l'automne</u>

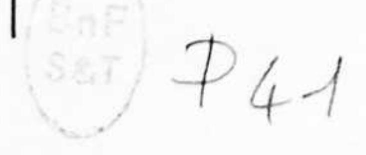
- L'activité des **limaces** est faible fin août début septembre (peu d'humidité). Elle reprend mi septembre, avec le retour des pluies. Les attaques ont été préjudiciables seulement dans les parcelles les moins avancées.
- Les captures de **tenthrèdes** sont nombreuses dans les cuvettes jaunes ; l'activité maximale des larves a lieu en octobre, quand le colza est très poussant, et il y a peu de dégâts
- Les **petites altises**, présentes en quantité inhabituelle, posent problème dans certaines parcelles. Rappelons que cet insecte n'est préjudiciable qu'en cas d'attaques massives sur des petits colzas.
- Le vol de **grosses altises** débute dans le Cher et l'Indre mi septembre, puis fin septembre dans le reste de la région. Il reste faible. Le sondage larvaire réalisé en hiver montre que la plupart des parcelles sont peu attaquées.
- Le vol de **charançons du bourgeon terminal** commence dès les premiers jours d'octobre ; il est particulièrement important dans l'est du Loiret (plus de 100 individus capturés à Chuelles -45-). Malgré cela, les sondages faits en hiver montrent qu'il y a très peu de larves dans les pétioles : les conditions climatiques ont-elles été défavorables aux pontes (octobre trop chaud, novembre froid) ?
- Les **pucerons verts** sont rares sauf dans quelques secteurs (nord du Cher, secteur de Gien -45-).
- Cas exceptionnel, des **charançons de la tige** sont capturés à l'automne : ont-ils

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

D.R.A.F. CENTRE
Service Régional de la Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg
45404 Fleury les Aubrais
Tél. 02.38.22.11.11
Fax 02.38.84.19.79
SRPV.DRAF-CENTRE@agriculture.gouv.fr

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de la Région CENTRE
La Directrice-Gérante : M. HANRION
Publication périodique
C.P.P.A.P. n° 80530
ISSN n° 0757-4029

Diffusion en collaboration avec la FREDEC CENTRE (Art L252-1 à L252-5 du Code Rural)



été leurrés par la succession d'un mois de septembre assez froid suivi d'un mois d'octobre très chaud ?

*Au printemps

- Le vol de **charançons de la tige du colza** commence tôt : dès les derniers jours de janvier. Toutefois, ils causent peu de dégâts, les conditions climatiques leur étant peu favorables. Des éclatements de tige sont parfois observés, mais c'est le gel "sur élongation", et non les charançons, qui en est responsable.
- Les premiers **méligèthes** arrivent tôt : mi-février, alors que le colza n'a pas encore atteint un stade sensible. Les infestations se généralisent mi-mars, et deviennent très importantes début avril. La plupart des parcelles, ayant commencé à fleurir, échappent aux dégâts. Toutefois, quelques parcelles en retard sont plus touchées, sans que l'on puisse être certain qu'il y ait des conséquences sur le rendement (possibilité de compensation importante).
- Les **pucerons cendrés** sont observés début avril ; fin avril, les colonies se développent, l'intervention insecticide est parfois nécessaire.
- Les **charançons des siliques** apparaissent début avril ; début mai, on observe des populations importantes dans quelques parcelles.
- Les **cécidomyies** sont facilement observées dans les parcelles où les siliques ont été piquées par les charançons. Elles causent des dégâts (siliques éclatées), principalement sur les bordures.

Maladies

- **Phoma** : les projections de spores, responsables des contaminations, sont plus tardives qu'en 2000. Au moment des premiers pics de projection, de nombreuses parcelles ont dépassé les stades les plus sensibles. Toutefois, certains types de parcelles ont pu être touchés :
- les semis de fin août-début septembre ayant végété en septembre à cause du froid ;
- les parcelles où des dégâts de gel sur élongation ont créé des portes d'entrée au champignon.

Sur un petit nombre de parcelles, les premiers dégâts importants sont observés en sortie d'hiver (nécroses au collet). A la récolte, on observe de nombreux pieds secs (dont le phoma n'est que partiellement responsable), des nécroses sur les élongations automnales, et parfois de la verse.

- **Cylindrosporiose** : la maladie est observée, mais contrairement à l'année antérieure, elle se développe peu . Le traitement est rarement justifié.
- **Oïdium** : anecdotique.
- **Sclerotinia** : en début floraison, il fait un temps sec et froid. Des analyses montrent qu'une proportion variable de pétales sont contaminés, mais l'absence d'humidité limite l'infection des feuilles. Fin avril, avec le retour des pluies, les conditions deviennent plus favorables aux contaminations. Les attaques sont très hétérogènes selon les secteurs et les parcelles d'un même secteur : absence totale de maladie (même en parcelles non traitées fongicide à la chute des pétales) à forte infestation (60 à 90 % des plantes atteintes) dans d'autres parcelles, non traitées ou traitées (suspicion de résistance au carbendazime, mauvais positionnement).
- **Alternaria** : parfois observé, mais les conditions climatiques n'ont généralement pas permis le passage sur siliques.
- **Botrytis** : observé assez fréquemment sur des parties sénescentes.

Info réglementaire

Chrysomèle des racines du maïs

La chrysomèle des racines de maïs, *Diabrotica virgifera*, a été **découverte en France** la semaine dernière, à proximité des aéroports du Bourget et de Roissy, par le SRPV Ile de France.

Un arrêté a été pris le 22 août 2002 (JO du 23/08/02) rendant obligatoire la lutte contre *Diabrotica virgifera*.

Des périmètres de lutte ont été définis (voir tableau ci-dessous), centrés sur chaque zone de captures :

- une zone focus, formant un cercle d'un rayon de 5 km,
- une zone de sécurité formant un cercle d'un rayon de 10 km,
- une zone tampon formant un cercle d'un rayon de 40 km.

Pour plus d'informations sur ce ravageur, consultez la rubrique Actualité, en partie publique, du site du SRPV Centre (www.srpv-centre.com).

Principales mesure réglementaires prévues

Zones	Mesures immédiates	Printemps 2003
Zone focus	- Interdiction de récolte avant le 1er octobre. - Obligation d'une lutte insecticide contre les adultes. - Obligation de nettoyage du matériel agricole avant de sortir de la zone.	- Interdiction de resemer du maïs sur les mêmes parcelles (idem en 2004). - Obligation d'effectuer une lutte contre les larves et les adultes sur les parcelles en maïs.
Zone de sécurité	- Obligation d'une lutte insecticide contre les adultes.	- Interdiction de resemer du maïs sur les mêmes parcelles (possible en 2004).
Zone tampon		- Recommandation de ne pas resemer du maïs sur les mêmes parcelles.